

Cette annexe à la foire aux questions vise à apporter des réponses pratiques aux principales interrogations relatives au déploiement du **Livret de parcours inclusif** et à son utilisation par les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Table des matières

1. Transition entre AGESH et LPI	3
Jusqu'à quand AGESH restera-t-il accessible ?	3
Les enquêtes n°3 et n°12 pourront-elles encore être réalisées dans AGESH pendant la période de transition vers le LPI ?	3
Quelles données d'AGESH sont reprises dans le LPI ?	3
Comment gérer les nouvelles décisions pendant la période de transition ?	3
Quelles actions réalisées dans l'attente de la vague 2 ?	3
2. Création, récupération et transfert des livrets	3
Comment créer, récupérer ou retrouver le livret d'un élève ?	3
Comment transférer le livret d'un élève lorsqu'il change d'établissement ?	4
Peut-on rechercher un élève nouvellement arrivé ou suivi précédemment par un autre ERSEH ?	4
3. Élèves scolarisés hors éducation nationale	4
Comment gérer les élèves scolarisés dans l'agriculture, le maritime, le médico-social ?	4
4. GEVA-Sco réexamen	4
Qui peut créer, compléter et finaliser un GEVA-Sco réexamen ?	4
Peut-on créer et compléter un GEVA-Sco réexamen lorsqu'aucun GEVA-Sco première demande n'est disponible dans le LPI ?	4
Comment préparer un GEVA-Sco avant l'ESS ?	4
La famille pourra-t-elle consulter le GEVA-Sco avant sa finalisation ?	4
Peut-on modifier un GEVA-Sco après son verrouillage ou sa finalisation ?	5
Peut-on conserver plusieurs GEVA-Sco et consulter l'historique des évaluations ?	5
Quelles évolutions sont prévues pour améliorer l'ergonomie du GEVA-Sco ?	5
5. Documents et pièces complémentaires	5
Est-il possible d'importer un GEVA-Sco ou un document complémentaire au format PDF ?	5
Que faire en cas de panne ou d'indisponibilité du LPI à l'approche d'une échéance MDPH ?	5
6. Connexion, sauvegarde, tableau de bord et utilisation du LPI	5

Le GEVA-Sco peut-il être utilisé sans connexion Internet ?	5
Comment éviter la perte des données lors d'une déconnexion ?	5
Quelles fonctionnalités du tableau de bord sont actuellement disponibles et prévues ?	5
7. PPS et décisions	6
Comment gérer un PPS ou une décision MDPH qui n'a pas été importé dans le LPI ?	6
Comment avoir le PPS importé par les MDPH dans LPI ?	6
8. Données administratives et coordonnées	6
Comment mettre à jour les informations administratives de l'élève et de sa famille ?	6
Comment choisir les coordonnées professionnelles affichées dans le LPI et les GEVA-Sco ?	6
9. ESS et partenaires	6
Comment créer une ESS, inviter les participants et gérer les partenaires ?	6
Les partenaires seront-ils automatiquement informés lorsqu'un GEVA-Sco est finalisé ?	6
10. Profils, droits d'accès et confidentialité	6
Les droits et fonctionnalités sont-ils identiques selon les profils utilisateurs ?	6
Quelles informations sensibles peuvent être renseignées dans le LPI ?	7
11. Formation et accompagnement	7
Une formation pratique au LPI et au GEVA-Sco est-elle prévue pour les ERSEH ?	7
12. À retenir	7

1. Transition entre AGESH et LPI

Jusqu'à quand AGESH restera-t-il accessible ?

AGESH sera maintenu pendant la période de transition nécessaire à la reprise des données vers le LPI. Comme annoncé, son décommissionnement interviendra à l'issue de la deuxième vague de reprise des données, **au plus tard en décembre 2026**.

Les enquêtes n°3 et n°12 pourront-elles encore être réalisées dans AGESH pendant la période de transition vers le LPI ?

Non, AGESH ne permet plus d'extraire les fichiers 1D et 2D à intégrer dans la plateforme Hand. Seule l'application LPI dispose des nouvelles nomenclatures attendues pour cette rentrée.

Quelles données d'AGESH sont reprises dans le LPI ?

Les données d'AGESH font l'objet d'une reprise progressive dans le LPI. Les décisions et les constats des décisions saisis dans AGESH ont été repris durant la vague 1 (réalisée en septembre). Une deuxième vague de reprise (courant octobre) concernera notamment les élèves scolarisés dans des établissements hors Éducation nationale (constats et décisions), les n° MPDH de l'ensemble des élèves et les données concernant les soins des élèves.

Certaines données n'ont pas été intégrées dans LPI à cause d'une erreur dans le n° LPI saisie dans Agesh ou d'une incohérence entre la date de naissance saisie dans Agesh et celle des bases élèves.

Une nouvelle reprise des données de la vague 1 peut être envisagée sur demande des académies.

Pour rappel, le n° LPI est fortement recommandé pour la reprise des données et s'assurer d'une cohérence dans la date de naissance au sein de LPI et d'AGESH.

Comment gérer les nouvelles décisions pendant la période de transition ?

Pour les élèves scolarisés en milieu ordinaire, les nouvelles décisions doivent désormais être saisies dans le **LPI** en cliquant sur « PPS Hors LPI ». Pour les élèves scolarisés dans des établissements hors Éducation nationale (agricole, maritime ou médico-social), les informations sont mises à jour ou saisies dans AGESH dans l'attente de la reprise des données.

Quelles actions réalisées dans l'attente de la vague 2 ?

Il est conseillé, dans un premier temps, aux enseignants référents (ERSEH) de prendre en main et de débiter la mise à jour des fiches élèves dès maintenant :

- création et/ou a récupération de chaque livret au sein de l'établissement en lien avec le chef établissement
- mise à jour ou ajout des décisions du PPS via le PPS Hors LPI
- mise à jour ou ajout des constats sur chaque décision
- ajout de la modalité de scolarisation

2. Création, récupération et transfert des livrets

Comment créer, récupérer ou retrouver le livret d'un élève ?

Pour créer un livret, cliquer sur « créer un livret », indiquer uniquement la première lettre du nom et du prénom de l'élève et sélectionner l'établissement. Cette action interroge alors la base élèves de l'établissement :

- Le livret n'existe pas : cliquer sur sélectionner puis créer le livret

- Le livret existe mais il est « **en attente de récupération** », il convient de le sélectionner puis de le récupérer. Il est donc maintenant associé au bon établissement
- Le livret existe mais il est « **en attente d'attribution** », cela signifie qu'il a déjà été récupéré au sein de l'établissement mais qu'il n'a pas encore été attribué à un enseignant. Il peut alors être retrouvé et consulté grâce à la fonction « **rechercher un livret** » ou « **mes livrets** »

Comment transférer le livret d'un élève lorsqu'il change d'établissement ?

Le LPI s'appuie sur les informations issues des bases élèves (ONDE et SIECLE). Dès que l'élève est inscrit dans son nouvel établissement, le chef d'établissement ou l'ERSEH peut récupérer son livret afin que celui-ci apparaisse dans le nouvel établissement. Le LPI est conçu pour accompagner la continuité du parcours de l'élève et éviter la création d'un nouveau livret à chaque changement d'établissement.

Peut-on rechercher un élève nouvellement arrivé ou suivi précédemment par un autre ERSEH ?

Les possibilités de recherche et de consultation dépendent des droits associés au profil utilisateur et au secteur géographique PEX. Une évolution du LPI est en cours d'analyse afin d'améliorer le suivi des élèves entrants et sortants des secteurs. La possibilité pour un ERSEH de consulter directement les dossiers relevant d'un autre ERSEH n'est donc pas possible.

3. Élèves scolarisés hors éducation nationale

Comment gérer les élèves scolarisés dans l'agriculture, le maritime, le médico-social ?

À ce stade, les établissements relevant de l'enseignement agricole, maritime ou médico-social ne disposent pas encore d'un accès au LPI. Afin d'assurer la continuité du suivi des élèves en situation de handicap, les ERSEH pourront créer manuellement les livrets des élèves concernés dès octobre. La reprise des données d'AGESH pour ces élèves interviendra dans le cadre de la **deuxième vague de reprise**.

4. GEVA-Sco réexamen

Qui peut créer, compléter et finaliser un GEVA-Sco réexamen ?

Le GEVA-Sco réexamen peut être complété par les différents professionnels éducation nationale habilités selon leur profil, c'est-à-dire enseignant responsable, chef établissement / directeur d'école et ERSEH. Par conséquent, l'enseignant responsable ainsi que le directeur d'école ou le chef d'établissement peuvent notamment créer et compléter les parties du document. Une évolution prévue dès octobre permettra uniquement à l'ERSEH de finaliser le Gevasco réexamen.

Peut-on créer et compléter un GEVA-Sco réexamen lorsqu'aucun GEVA-Sco première demande n'est disponible dans le LPI ?

Oui, il est possible de créer un Gevasco réexamen même si la première demande n'a pas été effectuée au sein de LPI. De même, il est possible de saisir un PPS hors LPI sans présence de Gevasco réexamen.

Comment préparer un GEVA-Sco avant l'ESS ?

Le GEVA-Sco peut être complété et généré en **mode brouillon** avant la réunion de l'ESS. Cette possibilité permet de renseigner en amont les éléments disponibles et d'éviter de devoir effectuer l'intégralité de la saisie pendant la réunion. L'ERSEH assure ensuite la finalisation du document.

La famille pourra-t-elle consulter le GEVA-Sco avant sa finalisation ?

Une évolution permettra aux familles de consulter le GEVA-Sco réexamen avant sa finalisation, via leur espace dédié. En attendant, le mode « brouillon » permet le partage du document avant la finalisation. Le

LPI prévoit déjà un accès des familles aux aménagements et documents finalisés. Pour rappel, le portail familles est accessible depuis 2023.

Peut-on modifier un GEVA-Sco après son verrouillage ou sa finalisation ?

Non, comme tous les documents finalisés au sein de LPI, il est impossible de modifier un document finalisé, il faut donc le supprimer et en créer un nouveau.

Peut-on conserver plusieurs GEVA-Sco et consulter l'historique des évaluations ?

A ce jour, la structure applicative ne permet pas aux utilisateurs d'accéder à l'historique des documents finalisés. Pour créer un nouveau document il faut supprimer l'ancien. Dès 2027, de nouvelles fonctionnalités permettront de dupliquer un document et d'accéder à l'historique des documents.

Quelles évolutions sont prévues pour améliorer l'ergonomie du GEVA-Sco ?

Plusieurs demandes d'évolution ont été identifiées afin d'améliorer :

- la navigation entre les différentes rubriques (boutons de la cinématique en haut) ;
- la fluidité et l'enregistrement des données du passage d'une page à l'autre ;
- l'organisation de la saisie des informations lors de l'ESS ;
- la gestion des participants avec un pré-remplissage ;
- le nombre de caractères dans différents champs.

Ces évolutions seront intégrées progressivement dans les semaines à venir.

5. Documents et pièces complémentaires

Est-il possible d'importer un GEVA-Sco ou un document complémentaire au format PDF ?

À ce jour, le LPI ne permet pas l'import de documents au format PDF.

Que faire en cas de panne ou d'indisponibilité du LPI à l'approche d'une échéance MDPH ?

En cas de problème technique empêchant l'utilisation du LPI, le **formulaire officiel GEVA-Sco de la CNSA au format PDF modifiable** reste utilisable et accepté par les MDPH/MDA.

6. Connexion, sauvegarde, tableau de bord et utilisation du LPI

Le GEVA-Sco peut-il être utilisé sans connexion Internet ?

Le fonctionnement actuel du LPI nécessite une connexion Internet. La possibilité de disposer à terme d'une solution permettant de travailler hors connexion fait l'objet d'une étude.

Comment éviter la perte des données lors d'une déconnexion ?

Pour des raisons de sécurité et de protection des données, le LPI se déconnecte actuellement après une période d'inactivité d'environ **10 à 15 minutes**. Une demande a été formulée afin d'augmenter cette durée. Une évolution doit également permettre de mieux sécuriser l'enregistrement des informations lors des différentes étapes de navigation dans le formulaire.

Quelles fonctionnalités du tableau de bord sont actuellement disponibles et prévues ?

Le tableau de bord actuel ne présente que partiellement les données du secteur dans l'attente de l'ensemble des fonctionnalités du module. Une extraction est prévue de l'ensemble des données affichées.

Le tableau de bord sera interactif et permettra notamment l’affichage de sous-catégories comme le nombre de type décisions par constat.

7. PPS et décisions

Comment gérer un PPS ou une décision MDPH qui n’a pas été importé dans le LPI ?

Lorsque le PPS n’a pas été importé par la MDPH, l’ERSEH doit créer un **PPS Hors LPI** dans le livret de l’élève afin d’y renseigner uniquement les décisions. Certaines décisions précédemment présentes dans AGESH ont par ailleurs fait l’objet d’une reprise dans le LPI. Une évolution est prévue permettant l’affichage des décisions d’un PPS et d’un PPS hors LPI.

Le LPI est conçu pour permettre la circulation des informations entre l’Éducation nationale et les MDPH. Les informations relatives au PPS peuvent être versées dans le livret à l’issue du traitement par la MDPH.

Comment avoir le PPS importé par les MDPH dans LPI ?

Pour importer le PPS dans LPI, les MDPH/MDA ont besoin de recevoir en amont les numéros LPI des élèves. Il est donc recommandé de transmettre à la fin de l’équipe éducative ou de l’ESS la première page du Gevasco avec le nom, prénom, date de naissance et n° LPI de l’élève à la famille qui le déposera en même temps que le dossier administratif à la MDPH.

8. Données administratives et coordonnées

Comment mettre à jour les informations administratives de l’élève et de sa famille ?

Les informations administratives du livret sont alimentées à partir des bases élèves, notamment ONDE et SIECLE. Lorsqu’une information n’est plus à jour, il convient donc de vérifier en premier lieu les données présentes dans la base élève de l’établissement. Une fonctionnalité de mise à jour des informations est accessible au sein du livret de l’élève.

Comment choisir les coordonnées professionnelles affichées dans le LPI et les GEVA-Sco ?

Une fonctionnalité « **mon profil** » au sein de la page d’accueil de l’ERSEH permettra de choisir les informations à afficher, notamment entre adresse personnelle ou générique par exemple.

9. ESS et partenaires

Comment créer une ESS, inviter les participants et gérer les partenaires ?

La fonctionnalité de gestion des ESS permettra aux ERSEH de créer les ESS à venir directement dans le LPI (fixer une ESS, gérer les participants, générer les invitations au format PDF, envoyer les invitations automatiquement par courriel...)

Les partenaires seront-ils automatiquement informés lorsqu’un GEVA-Sco est finalisé ?

Il n’existe pas de système de notification dans l’application.

10. Profils, droits d’accès et confidentialité

Les droits et fonctionnalités sont-ils identiques selon les profils utilisateurs ?

Non, les fonctionnalités disponibles dépendent du profil de l’utilisateur et de son rôle dans le LPI.

Le LPI distingue notamment les différents rôles liés à la gestion et à la contribution aux livrets. Les droits associés à chaque profil déterminent les possibilités de consultation, de modification, de création ou de finalisation des documents.

Un tableau détaillé des droits associés à chaque profil est disponible au sein de chaque guide disponible sur Eduscol.

Quelles informations sensibles peuvent être renseignées dans le LPI ?

Le LPI traite des données à caractère personnel dans le cadre de la prise en charge des besoins éducatifs particuliers des élèves. Les échanges entre le LPI, les bases élèves et les systèmes d'information des MDPH sont encadrés par le RGPD. Les informations renseignées doivent être limitées aux éléments nécessaires au suivi de la situation de l'élève et respecter les règles de confidentialité applicables.

11. Formation et accompagnement

Une formation pratique au LPI et au GEVA-Sco est-elle prévue pour les ERSEH ?

Un **guide utilisateur ERSEH** sera prochainement actualisé et sera disponible sur Eduscol. Des guides et capsules vidéo sont également prévus.

Les actions de formation sont organisées au niveau départemental ou académique.

12. À retenir

Le déploiement du LPI s'effectue progressivement. Certaines fonctionnalités sont déjà opérationnelles, tandis que d'autres font l'objet d'évolutions ou de développements. L'objectif est bien de proposer un outil fonctionnel et permettant aux ERSEH le suivi des élèves en situation de handicap.

Les principales échéances annoncées dans le cadre du déploiement sont notamment :

- **octobre 2026** : nouvelles fonctionnalités et évolutions concernant notamment les ESS, Le Gevasco réexamen, et la création de livrets pour les ESH hors éducation nationale ;
- **octobre / novembre 2026** : nouvelle vague de reprise des données d'AGESH vers LPI ;
- **décembre 2026 au plus tard** : décommissionnement d'AGESH à l'issue de la reprise des données ;